

Bern, 23. März 2021

Liste complémentaire avec les variétés autorisées pour la commercialisation sous Suisse Garantie

Récolte 2022

Selon le règlement sectoriel « Céréales, oléagineux et leurs produits », toutes les variétés qui sont actuellement inscrites sur les listes recommandées de swiss granum ou qui l'ont été par le passé peuvent être commercialisées sous Suisse Garantie. Ces variétés ne sont pas mentionnées ci-dessous et peuvent être consultées sous www.swissgranum.ch. Sont également autorisées les variétés en procédure d'inscription ainsi que les autres variétés selon la liste complémentaire définie annuellement par swiss granum. Il s'agit des variétés suivantes :

Blé d'automne	Colza
ROSATCH	ES ALICIA
WIWA	RGT TROUBADOUR
	SY MATTEO

Remarques :

- Les variétés de colza resp. de blé pour les essais variétaux 2022 ne seront connues qu'en août resp. qu'en septembre 2021.
- La liste pour la récolte 2022 sera actualisée par le secrétariat de swiss granum en automne.